Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz.

Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 4 (1938)

Heft: 62

Artikel: Il faut en finir avec cette légende du "Cinéma école du crime"

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-733333

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ainsi un véritable antagonisme du cinéma, qui pourra se retourner un jour ou l'autre contre eux-mêmes ou contre le cinéma. Ils ne comprennent pas non plus qu'on ne les prenne pas au sérieux, parce qu'on les taxe pour ce qu'ils valent: des saltimbanques, des jongleurs, auxquels on fait cadeau de son argent pour autant que leurs facéties plaisent, mais qu'on repousse lorsque leurs railleries fatiguent.

Les ennemis des deux camps se combattent; ils ont juré une guerre à outrance. Mais ils ne se sont pas encore rendu compte du grave préjudice qu'ils causent, tous ensemble, au cinéma dont leur existence dépend, directement ou indirectement. Il ne leur est pas encore venu à l'esprit que tout en enrayant le libre développement du film, ils causent un tort énorme à l'économie cinématographique. Car il est un fait certain: on ne peut plus envisager les temps modernes sans tenir compte du cinéma, que ce soit dans le domaine économique ou dans le domaine intellectuel.

Il faut donc arriver avant tout à ce que les antagonistes du cinéma, de quel camp soient-ils, deviennent des *amis* du cinéma et reconnaissent sa substance et sa valeur en cherchant à l'encourager à leur manière.

Pour les uns, la tâche consistera à apprendre à connaître réellement le cinéma, à en apprécier la valeur divertissante, impulsive, instructive et délassante, tout en collaborant aux efforts tendant à un développement toujours plus grand du 7^{me} art.

Pour les autres, la tâche sera sensiblement la même. Leur collaboration consistera cependant à choisir soigneusement leurs films et à démontrer la réelle valeur du cinéma en variant judicieusement leurs programmes et en donnant la préférence aux films de valeur. Ce qui est bon et vaut quelque chose n'est pas nécessairement ennuyeux et monotone.

Le Conseil national ayant, dans sa séance du 26 octobre dernier, décidé à une voix de majorité de renvoyer au Conseil fédéral le projet d'institution d'une Chambre suisse du cinéma, cet objet sera de nouveau porté à l'ordre du jour d'une prochaine session parlementaire. Le vote du Conseil National tendait aussi à ce que le message du Conseil fédéral fut modifié en tenant compte des vœux et des craintes qui ont été exprimés. Le fait que le Parlement a accepté sans opposition le crédit demandé pour permettre à la Commission fédérale du cinéma de travailler provisoirement jusqu'au 30 juin prochain, prouve que les Chambres fédérales ont conscience de l'importance du cinéma. Le postulat Meili indique clairement aussi que l'institution d'un organe central pour l'étude du statut du cinéma, en Suisse, est nécessaire.

Cependant, il faut d'ores et déjà se mettre dans l'idée qu'une Chambre du cinéma ne pourra pas accomplir seule la tâche qui lui incombe, que ce soit au point de vue économique ou au point de vue intellectuel, mais qu'elle devra pouvoir compter sur l'appui et la collaboration de toute la population suisse.

Il est donc important qu'on fasse tomber tout antagonisme quelconque contre le cinéma; il y va de l'intérêt de tous les partisans d'une communauté d'intérêts suisses.

M. Frikart.

Il faut en finir avec cette légende du «Cinéma école du crime».

Dans «L'Écran» du 29 janvier — «L'Écran» est l'Organe officiel du Syndicat Français et de l'Union des Chambres Syndicales françaises des Théâtres Cinématographiques et Industries annexes — nous lisons l'article suivant:

«En première page de son numéro du 26 Janvier, sur quatre colonnes et en caractères gras, notre confrère «Le Matin» reprend ces vieilles antiennes que nous ne cesserons jamais de réfuter: «S'il y avait moins de jeunes apaches à l'écran, il y aurait peut-être moins de jeunes détenus dans les pénitenciers» et encore: «Trop de films, surtout de films américains, constituent une sorte de glorification du gangstérisme ou de célébration du crime.»

Nous protestons véhémentement contre de telles assertions.

Nous nous inscrivons en faux contre une telle accusation.

La semaine passée, dans l'Écran, commentant une chronique de M. de La Fouchardière, nous soulignions ses justes conclusions. Il n'est pas un film dit de «gangsters» ou «policier» dans lequel le beau rôle ne soit en définitive réservé au détective, dans

lequel le voleur, le bandit ne soit pris, condamné et en fin de compte ne fasse figure d'imbécile.

Nous attendons un exemple. Qu'on nous dise quel est le film qui soit une «glorification du gangstérisme», une «célébration du crime».

Nous pouvons, nous, au contraire, apporter à notre thèse des précisions.

La Légion de la Défence américaine, — et notre confrère «Le Matin» doit savoir qu'il ne s'agit pas là d'une plaisanterie mais d'une organisation sérieuse, — ligue qui surveille étroitement la moralité des films, vient de publier son rapport annuel.

Or il ressort de sa statistique que 61 % des films qui ont passé en Amérique en 1937 ont été reconnus bons pour tous les publics, 30 % bons pour les adultes, 8 % soulevèrent l'objection morale et 1 % fut condamné pour immoralité.

Donc 91 % des films américains et étrangers, présentés en Amérique furent considérés comme extrêmement moraux, 8 % douteux, et 1 % immoral.

Et dans ce 1 % (qui représente 6 films américains et 7 étrangers) nous relevons La Kermesse Héroïque et La Vie Privée d'Henry VIII. Est-il besoin de commenter?

Mais nous pourrions par contre répondre à notre confrère que ce n'est pas le Cinéma, mais la Grande Presse qui apprit, avec l'affaire Weidmann, la meilleure façon de tuer....

que «Le Matin», en première page de ce même numéro où il fustige le Cinéma, reproduit la photographie de «Weidmann rasé pour la première fois depuis son arrestation», et aussi celle de «Jeanne Loreau, l'odieuse garçonne du Creusot», celle, malsaine, des gendarmes relevant le corps sanglant de leur adjudant...

pour ne parler que de la première page...

... et «Le Matin» n'est pas, des quotidiens, celui qui dans ce sens exagère le plus!

S'il y a une école du crime, ce n'est pas au cinéma qu'il faut la chercher. Ses élèves ont depuis longtemps trouvé une large et complète documentation dans leur journal qui ne leur fait grâce d'aucun détail ... et ne leur coûte encore que 8 sous...»

Qu'en pensent nos grands moralisateurs suisses, ainsi que nos autorités de police et nos commissions de censure? ... car c'est bien un peu comme ça se passe aussi chez nous!